



## Assemblée générale

Distr. générale  
14 août 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-quatrième session

Point 71 (b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

### **Affermissement du rôle des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

---

\* A/64/150.

\*\* La soumission du présent rapport a été retardée  
car il fallait y faire figurer des renseignements émanant de diverses sources.



## *Résumé*

Le présent rapport rend compte des activités menées par le système des Nations Unies au cours des deux dernières années au titre de l'assistance électorale aux États Membres. Le système des Nations Unies n'offre une assistance électorale qu'aux États Membres qui en font la demande, ou bien en application d'une résolution du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. Au cours des 20 dernières années, l'Organisation a offert une assistance électorale à 104 États Membres et 4 territoires.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a pour mission de garantir la cohérence administrative et la compatibilité des mesures d'ordre politique et technique au regard de toutes les activités d'assistance électorale menées par le système des Nations Unies. Pour ce faire, il reçoit l'aide de la Division de l'assistance électorale, qui prête son concours à ces missions pour mettre sur pied la composante électorale et la doter en personnel, donne au besoin des conseils techniques, tient à jour un fichier d'experts électoraux et représente la mémoire institutionnelle de l'Organisation pour ce qui est des questions électorales.

Dans le cadre du maintien de la paix ou à l'issue de conflits, une assistance électorale est généralement offerte par l'intermédiaire des composantes électorales des missions conduites par le Département des opérations de maintien de la paix ou par les missions politiques spéciales qu'administre le Département des affaires politiques. Le Programme des Nations Unies pour le développement constitue la principale source d'assistance technique de l'organisation dans le contexte du développement, dans le cadre de programmes de gouvernance démocratiques, et soutient de plus en plus les mandats électoraux du Conseil de sécurité dans le cadre de missions intégrées. Nombre d'autres départements, agences, fonds et programmes des Nations Unies sont également impliqués dans la fourniture d'assistance électorale, y compris Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, le Programme des Volontaires des Nations Unies, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Département des affaires économiques et sociales.

Le présent rapport indique que les États Membres continuent à beaucoup solliciter l'assistance de l'Organisation dans le domaine électoral. Pendant la période à l'examen, elle est venue en aide à 52 États Membres et, dans 8 cas, cette assistance reposait sur un mandat émanant du Conseil de sécurité. Au fil des ans, les Nations Unies ont acquis une solide expérience dans l'assistance électorale, grâce à son fichier d'experts électoraux et à sa mémoire institutionnelle. Elle a également fait ses preuves en fournissant une assistance électorale efficace, et ce même à l'issue de conflits et dans des environnements géographiques des plus difficiles. Mais, plus important encore vu que les élections sont des événements fondamentalement politiques, l'impartialité de l'organisation demeure son principal atout.

Le rapport décrit un certain nombre de phénomènes positifs, y compris le nombre croissant d'États Membres utilisant les élections comme un moyen pacifique de déterminer la volonté du peuple, la capacité croissante des démocraties les plus récentes à organiser des élections crédibles et une coopération sud-sud renforcée entre les administrateurs électoraux. Mais certaines difficultés ont également été

mises au jour. Elles incluent la possibilité que les élections soient mises en péril par une discorde politique ou par la violence, et plus particulièrement à l'issue de l'annonce des résultats; des problèmes concernant le coût des élections et la durabilité; et, suite à l'augmentation du nombre d'acteurs impliqués dans l'assistance électorale à la fois à l'intérieur et en dehors des Nations Unies, le besoin d'assurer la coordination et la cohésion ainsi que de garantir l'impartialité des Nations Unies.

Le présent rapport émet un certain nombre d'observations, parmi lesquelles les besoins suivants : accorder une place plus centrale à la durabilité et à l'efficacité sur le plan des coûts dans l'élaboration et la fourniture de l'assistance électorale; envisager des mesures additionnelles afin de garantir que les élections contribuent à la paix et à une bonne gouvernance, plutôt qu'à la violence ou à l'instabilité; augmenter l'utilisation de procédures administratives spéciales ou plus flexibles, avec les garanties et les contrôles nécessaires pour les projets électoraux dans une situation de crise ou à la demande du Conseil de sécurité. Le rapport suggère la répétition de la mission afin de garantir la coordination et la consistance des Nations Unies ainsi que des relations appropriées avec les organisations régionales et intergouvernementales, et ajoute que les Nations Unies doivent continuer de donner la priorité à l'appui aux programmes électoraux qui favorisent la participation des femmes et visent à garantir les droits des minorités et des groupes marginalisés.

Le rapport conclut en rappelant que si les élections sont des processus techniques, elles sont avant tout des événements politiques. Cependant, la véritable manière de mesurer une élection est de voir si elle inspire une large confiance au public dans le processus et à l'issue de celui-ci. Les élections doivent être honnêtes et transparentes, respecter des droits basiques, offrir un support efficace et neutre aux institutions d'État et une conduite responsable des participants (dirigeants, candidats et électeurs) : ce sont ces éléments qui risquent le plus de déboucher sur une issue acceptée et pacifique.

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des dispositions de la résolution 62/150 de l'Assemblée générale et il porte sur les activités d'assistance électorale menées par les Nations Unies depuis le précédent rapport sur ce sujet (A/62/293).

2. Les Nations Unies fournissent une assistance électorale depuis leur création. À leurs débuts, leurs activités comprenaient la promotion du principe d'autodétermination par le biais de l'observation et de la supervision des élections organisées dans le contexte du processus de décolonisation. Ces dernières années, elles se sont concentrées sur le renforcement durable des capacités institutionnelles nationales, tenant compte des conditions et contextes juridiques, politiques, sociaux, économiques et culturels, conformément aux principes stipulés dans les instruments internationaux des droits de l'homme.

3. C'est ce qui a été affirmé par la résolution 46/137 de l'Assemblée générale, faisant référence à l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que « la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ». La même résolution fait référence à des principes similaires dans l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui stipule que tout citoyen a le droit « de voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs ».

4. Le système des Nations Unies n'offre une assistance électorale qu'aux États Membres qui en font la demande, en conformité avec le principe d'égalité souveraine et des États et de la constatation qu'il n'existe aucune méthodologie ni système électoral pouvant s'appliquer à tous. Au cours de ces 20 dernières années, l'Organisation a offert une assistance électorale à 52 États Membres et 4 territoires. On trouvera dans l'annexe I au présent rapport une sélection d'illustrations de l'assistance électorale apportée. Une liste complète des pays et territoires ayant bénéficié d'une assistance pendant la période à l'examen se trouve dans l'annexe II.

5. Dans son rapport à la cinquante-huitième Assemblée générale (A/58/212), le Secrétaire général de l'époque, Kofi Annan, a subdivisé l'assistance électorale des Nations Unies en quatre groupes : (a) assistance technique; (b) assistance à la conduite et à l'organisation des élections elles-mêmes; (c) observation ou surveillance des élections; et (d) participation quand on attend des élections qu'elles jouent un rôle important dans la phase de consolidation de la paix des négociations politiques. À l'heure actuelle, le soutien des Nations Unies sur le plan électoral revêt la forme d'une assistance technique et d'une construction de capacité, ainsi que le soutien occasionnellement ciblé pour la construction de la paix ou les négociations politiques. L'organisation d'élections demeure exceptionnelle. À l'heure actuelle, les Nations Unies organisent rarement des élections; a contrario, nombre d'organisations régionales font de cette activité une priorité.

6. Au cours des dernières années, l'assistance électorale a gagné en complexité. Les demandes des États Membres ont tendance à davantage se concentrer sur des domaines hautement spécialisés comme l'enregistrement de l'électeur, la réforme de la législation électorale et la formation d'officiels électoraux. Dans le même temps, on constate une hausse du nombre des donateurs et des fournisseurs d'assistance

électorale, apportant chacun des connaissances spécialisées mais également des difficultés en termes de coordination entre plusieurs acteurs.

7. Le présent rapport est un résumé du travail accompli par les départements, programmes et agences des Nations Unies impliqués dans la fourniture d'assistance électorale pendant la période à l'examen, aborde la coopération au sein et en dehors du système des Nations Unies et envisage les tendances et défis essentiels. Enfin, il réalise plusieurs observations visant à renforcer l'assistance électorale offerte par le système des Nations Unies.

## **II. Assistance électorale offerte par les Nations Unies pendant la période à l'examen**

### **A. Mandats et activités**

8. L'assistance électorale des Nations Unies aux États Membres consiste en la mise sur pied d'élections crédibles, périodiques et honnêtes, nécessitant la mobilisation de tout le système des Nations Unies. Le cadre institutionnel des Nations Unies bénéficie de mandats relativement clairs de l'Assemblée générale.

9. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui est aussi le Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale (ci-après le coordonnateur), à qui la résolution 46/137 a confié pour mission de garantir la cohérence administrative et la compatibilité des mesures d'ordre politique et technique au regard de toutes les activités d'assistance électorale menées par le système des Nations Unies.

L'importance de la mission consistant à garantir la coordination au sein des Nations Unies, à développer et diffuser des politiques électorales, et à renforcer la mémoire électorale institutionnelle a été répétée dans la résolution 62/150 de l'Assemblée générale.

10. Pour ce faire, le coordonnateur reçoit l'aide de la Division de l'assistance électorale, que l'Assemblée générale charge également de tenir un fichier d'experts électoraux géographiquement dispersés pouvant fournir une assistance mais également une aide technique dans les processus électoraux. La Division aide à mettre sur pied la composante électorale et à la doter en personnel et fournit une guidance technique continue requise par la mission des Nations Unies.

11. Dans le cadre du maintien de la paix ou à l'issue de conflits, une assistance est généralement offerte par l'intermédiaire des composantes électorales des missions conduites par le Département des opérations de maintien de la paix ou par les missions politiques spéciales qu'administre le Département des affaires politiques. Au cours de la période à l'examen, huit États Membres ont bénéficié de l'assistance électorale, qui reposait sur un mandat émanant du Conseil de sécurité.

12. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est le principal organe d'exécution de l'Organisation pour ce qui est de l'appui électoral à long terme s'inscrivant en dehors du maintien de la paix ou des situations post-confliktuelles. La résolution 62/150 de l'Assemblée générale a réitéré l'importance des programmes d'assistance démocratiques du PNUD, et plus particulièrement de ceux qui renforcent les institutions démocratiques et les liens entre la société civile et les gouvernements. L'assistance électorale du PNUD est fournie à environ 30 pays par an, dont environ la moitié sont situés en Afrique. En raison de la tendance

aux efforts intégrés des Nations Unies, le PNUD fournit de plus en plus un appui aux missions d'assistance électorale sous la houlette du Département des opérations de maintien de la paix ou par les missions politiques spéciales qu'administre le Département des affaires politiques.

13. D'autres départements, programmes et institutions des Nations Unies contribuent aussi à l'assistance électorale, notamment le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Volontaires des Nations Unies, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et le Département des affaires économiques et sociales.

14. Depuis sa création en 2005, le FNUD a offert son soutien à 204 projets, principalement menés par des ONG, afin de renforcer la société civile, de promouvoir les droits de l'homme et d'encourager la participation au processus démocratique dans 136 pays du monde entier. Vingt des projets relevaient du domaine de l'assistance électorale. Ils constituent un complément au soutien des Nations Unies au renforcement d'institutions démocratiques. De plus, le FNUD a également soutenu plusieurs projets de démocratie mondiaux et régionaux importants, y compris le réseau du savoir électoral ACE. Jusqu'alors, des contributions d'environ 100 millions de dollars des États-Unis ont été perçues de la part de plus de 35 pays, et 69 autres projets ont récemment été approuvés par le Secrétaire général lors du troisième cycle de financement.

15. Le Haut-Commissariat continue de donner des avis sur le respect des droits de l'homme dans le cadre des élections. Il a préparé des directives pour l'analyse de lois électorales, la mise en œuvre d'activités d'informations publiques et la fourniture d'une assistance technique. Par exemple, à la demande du gouvernement du Togo, le HCDH a contrôlé la situation des droits de l'homme dans le pays avant, pendant et après les élections législatives d'octobre 2007, à l'aide d'une méthodologie basée sur les droits de l'homme impliquant des observateurs nationaux de la société civile. Cette initiative a permis de contribuer au maintien d'une atmosphère électorale pacifique.

16. Le Programme des Volontaires des Nations Unies contribue aux missions sur le terrain des Nations Unies, impliquant plus de 1 000 volontaires dans 24 opérations électorales en collaboration avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le PNUD pendant l'exercice biennal. En juin 2009, près de 400 volontaires étaient actifs dans 16 pays, y compris l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Soudan et Timor-Leste, donnant des avis aux autorités électorales locales, et contribuant à l'enregistrement des électeurs et à l'instruction civique au niveau communautaire.

17. L'UNIFEM fait profiter nombre de projets et programmes des Nations Unies de son expertise technique, afin de garantir que l'égalité des sexes et la participation des femmes bénéficient de l'attention adéquate. Son concours a contribué par exemple, à l'adoption de lois électorales visant à l'égalité entre les sexes en Indonésie et au renforcement de la capacité des femmes à se présenter comme candidates dans des pays comme l'Équateur, l'Indonésie, le Népal et le Rwanda. L'UNIFEM a également organisé des échanges sud-sud pour les organisations de femmes et les candidates de plusieurs pays africains, leur permettant d'acquérir des aptitudes pour un engagement plus efficace dans le processus électoral.

18. Pendant l'exercice biennal, l'UNOPS a participé aux activités électorales en partenariat avec le Département des affaires politiques, la Division de l'assistance électorale, le PNUD et des États Membres. Ces activités incluaient le renforcement de la capacité de soutien à la commission électorale en Afghanistan et dans les domaines de la logistique, de l'administration, de la sécurité et des opérations, et à la commission en Iraq dans les domaines de l'éducation des électeurs et de la communication.

Le soutien émanait d'observateurs locaux en Iraq. Une autre forme d'assistance a consisté en la réhabilitation des archives nationales en Côte d'Ivoire en vue du processus d'enregistrement des électeurs.

## **B. Coopération et Coordination au sein du système des Nations Unies**

19. Le précédent rapport (A/62/293) mettait l'accent sur le vaste panel d'acteurs des Nations Unies et l'importance de la coordination et de la cohérence des activités d'assistance électorale. L'Assemblée générale, par sa résolution 62/150, a réitéré l'importance d'une coordination renforcée et réaffirmé le rôle du coordinateur dans la garantie d'une cohérence de l'intégralité du système, y compris le renforcement de la mémoire institutionnelle ainsi que le développement et la propagation de politiques électorales.

20. Afin d'encourager une plus grande cohérence du système, un mécanisme de coordination a été mis sur pied sous la houlette du coordinateur, dans le but de regrouper les départements, agences et programmes pertinents des Nations Unies étant impliqués dans l'assistance électorale. Le but est ici de stimuler un échange plus systématique d'informations, une harmonisation améliorée des activités, un dialogue politique plus intensif, l'adoption de positions communes sur la politique et des questions d'intérêt plus commun, et la promotion de partenariats plus solides au sein du système des Nations Unies. Le Département des affaires politiques et le PNUD parlent également d'une révision de la « Note d'orientation sur l'assistance électorale » conjointe (A/56/344, annexe II), publiée en 2001 par le coordinateur et l'Administrateur du PNUD, soulignant les rôles et responsabilités, afin de prendre en compte les développements et les enseignements tirés au cours des huit dernières années.

21. Des directives conjointes améliorant le rôle des femmes dans les processus électoraux organisés à l'issue de conflits, préparées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département d'appui sur le terrain en coopération avec la Division de l'assistance électorale des affaires politiques, ont été publiées en octobre 2007. Les directives, qui ont été formulées sur la base des résultats de consultations nationales de la société civile, contiennent des avis sur des mesures visant à accroître la participation des femmes en tant qu'électrices, candidates et administratrices, et ce afin de garantir que les élections aient un impact égal sur les femmes et les hommes. Les directives ont été conçues pour aider le personnel des Nations Unies à mettre en œuvre les obligations de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les directives seront réexaminées et revues à la fin de l'année 2009 et diffusées largement dans le système des Nations Unies et aux États Membres.

### C. Coopération avec d'autres organisations

22. Pendant la période à l'examen, les Nations Unies ont continué à nouer des liens avec d'autres organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales engagées dans l'assistance électorale ou à les renforcer, et ce tant sur le terrain qu'au niveau de leurs sièges.

23. La multiplicité croissante des intervenants dans le domaine de l'assistance en dehors du système des Nations Unies a enrichi les connaissances et ouvert la voie à de nouvelles opportunités, y compris une plus grande coopération sud-sud. Par exemple, il est demandé à des membres respectés d'organismes de gestion des élections, comme ceux du Ghana et de l'Afrique du Sud, d'aider des administrateurs électoraux à d'autres endroits du territoire africain et du monde. La commission électorale mexicaine, qui a un jour bénéficié du soutien substantiel des Nations Unies, fait à présent régulièrement office de fournisseur de formations à d'autres organismes de gestion électorale. Les Nations Unies offrent souvent leur soutien à ces échanges et les facilitent. En même temps, nombre de fournisseurs d'aide électorale ont également mis sur pied des défis de coordination et, dans certains contextes, une compétition pour des financements de donateurs ne cessant de gagner en importance.

24. L'Organisation des Nations Unies continue à coopérer avec deux outils du savoir électoral qui ont une présence mondiale. Le réseau du savoir électoral ACE, qui inclut l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale International IDEA, Elections Canada, l'Institut électoral d'Afrique australe (EISA), *Instituto Federal Electoral* – Mexico, IFES (anciennement Fondation internationale pour les systèmes électoraux), le PNUD, la Division de l'assistance électorale et le Département des affaires économiques et sociales, fournit des informations détaillées et officielles sur les élections, promeut la mise en réseau des élections entre professionnels et offre des services de développement de capacité. Une évaluation de l'ACE, menée en 2009, définira sa vision et ses objectifs stratégiques pour les années à venir. Le projet Building Resources in Democracy, Governance and Elections (BRIDGE) est un partenariat entre Commission électorale australienne, l'IDEA, l'IFES, la Division de l'assistance électorale et le PNUD visant à développer, mettre en œuvre et maintenir un programme de cours détaillé sur l'administration effective des processus électoraux et fournit des packages de formation modulaires aux organismes de gestion électorale. Pendant la période à l'examen, une nouvelle version étendue de BRIDGE a été préparée par des experts en élections de différentes régions, et elle sera traduite en différentes langues afin d'être généralisée.

25. Les Nations Unies, par le biais d'UNIFEM et du PNUD, est également partenaire du Réseau international de connaissances sur les femmes en politique (iKNOW), une plate-forme mondiale novatrice qui utilise l'échange d'informations et le réseautage pour promouvoir le rôle croissant et la présence des femmes dans les processus politiques du monde entier. Le réseau, qui inclut également l'International IDEA, l'Union interparlementaire et le National Democratic Institute for International Affairs, se compose de plus de 100 experts dans le domaine des femmes et de la politique et d'une bibliothèque en ligne de plus de 400 rapports, manuels et autre matériel didactique sur un vaste panel de questions électorales.

26. Les Nations Unies continuent à traiter des questions électorales en collaboration avec des organisations intergouvernementales régionales comme

l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des États américains (OAS) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notamment sous la forme d'un dialogue sur l'intérêt commun et de l'échange d'informations et de meilleures pratiques.

27. Pendant la période à l'examen, la Division de l'assistance électorale a continué à offrir une aide au renforcement de capacité à la commission de l'Union africaine par la création d'un service de la démocratie et de l'assistance électorale, y compris l'établissement d'une base de données d'experts en élections, d'un soutien à la mémoire institutionnelle, de la dissémination de meilleures pratiques et de la gestion de fonds d'assistance électorale. La Division de l'assistance électorale a également soutenu la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le renforcement de ses mécanismes logistiques et techniques pour l'observation des élections. Suite aux violents événements des élections de 2007, le Département des affaires politiques et le PNUD ont aidé le panel de personnalités africaines éminentes mandatées par l'Union africaine à trouver une solution à la crise postélectorale du Kenya de 2007. La Division de l'assistance électorale a émis des avis d'expert tout au long des efforts de médiation de l'Union africaine et a contribué à l'élaboration et à l'établissement d'une Commission d'examen indépendante.

28. Le PNUD continue d'exercer la majeure partie de ses activités d'assistance électorale dans le cadre formel d'un partenariat avec la Commission européenne, pour lequel des directives opérationnelles ont été convenues en avril 2006. Pendant la période à l'examen, le partenariat, soutenu par un Task Force à Bruxelles, a organisé cinq formations conjointes du personnel de la Commission européenne et du PNUD afin d'améliorer leurs aptitudes d'assistance et a mobilisé des ressources pour 30 projets d'assistance électorale.

29. La *Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections*, signée au siège des Nations Unies en octobre 2005 et mentionnée dans mon rapport précédent (A/62/293), vise à harmoniser les méthodes et normes de nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales impliquées dans l'observation d'élections. Pendant la période à l'examen, le nombre total de signataires est passé de 29 à 31, représentant une vaste majorité d'acteurs reconnus et respectés dans le domaine. J'encourage les autres à joindre le consensus émergent sur ces principes.

### **III. Ressources des Nations Unies dans le domaine de l'assistance électorale**

30. Des fonds substantiels ont été alloués à l'assistance de projets mondiaux par les Nations Unies. Le coût des composants électoraux dans les missions sur le terrain est couvert par les contributions évaluées pour les missions particulières, alors que la majorité des ressources pour les projets d'assistance électorale du PNUD sont récoltées sur le terrain, par le biais de contributions des États Membres.

31. Dans sa résolution 63/261 sur le renforcement du Département des affaires politiques, l'Assemblée générale a approuvé un total de 8 nouveaux postes (5 au Service professionnel et 3 au Service général) et une post-reclassification de la Division de l'assistance électorale. Ces ajouts vont renforcer la capacité du

Département des affaires politiques à répondre plus efficacement aux demandes des États Membres et à garantir une meilleure coordination et une plus grande cohérence de l'assistance électorale des Nations Unies.

32. Pendant la période à l'examen, la Division de l'assistance électorale a, conformément aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, accordé la priorité à la conversion de la liste au format électronique, implémentant ses procédures de liste dans le cadre de l'application Nucleus/Galaxy. Cette informatisation améliorera l'efficacité et la transparence de la sélection d'experts et encouragera une diversité géographique et sur le plan du genre, tout en garantissant que la liste demeure entièrement intégrée dans les plans plus vastes de l'Organisation pour les réformes de gestion des ressources humaines. Cependant, la Division ne sait pas encore si le nouveau système de recrutement permettra de respecter les délais électoraux serrés tout en déployant du personnel qualifié pour des missions électorales cruciales sur le terrain, et plus particulièrement des opérations à large échelle mandatées par le Conseil de sécurité et une réponse rapide aux projets électoraux nationaux du PNUD. La Division a également renforcé sa mémoire institutionnelle en rationalisant le traitement de documents et en développant un logiciel spécial faisant office de bibliothèque de documents de référence et de stockage.

33. Les Nations Unies continuent à attacher une importance particulière à la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les effectifs de ses missions sur le terrain; au sein d'un certain nombre de missions électorales, on atteint pratiquement une proportion égale et, dans sept des plus importants projets électoraux, le Chef des observateurs électoraux de deux des plus importantes missions de l'Organisation – la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), UNDP-Elect en Afghanistan et les projets électoraux du PNUD au Honduras, en Indonésie, au Liban et au Yémen – et de la cellule de certification de l'ONUCI sont des femmes. La proportion des femmes inscrites sur la liste des experts électoraux s'élève toujours à 30 % (pourcentage reflétant également le nombre de candidates), ce qui signifie que des efforts additionnels s'imposent dans ce domaine.

34. Le Département des affaires politiques du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance électorale et le Fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique demeurent d'importantes sources de financement budgétaire supplémentaire crucial pour les activités d'assistance électorale. De tels fonds permettent la mise en œuvre d'une réponse rapide, de projets novateurs et catalyseurs et de programmes incluant ceux soutenant la participation des femmes et des groupes vulnérables. À la mi-2009, le PNUD a lancé le Programme global d'appui aux cycles électoraux, dont le but est d'aider, au cours des trois prochaines années, les pays implémentant des initiatives de cycle électoral visant à renforcer les institutions et processus électoraux. Cette initiative émane directement du Bureau for Policy Development du PNUD et l'équipe de gestion du programme est établie à Bruxelles. Le gouvernement d'Espagne est le principal donateur.

## IV. Prévention de conflits

35. Dans mon rapport précédent, j'ai indiqué que les succès techniques des processus électoraux étaient éclipsés par les différends politiques ou la violence, en particulier après l'annonce des résultats ou lors des initiatives visant à constituer un gouvernement. Des événements regrettables survenus dans plusieurs pays pendant la période à l'examen ont une nouvelle fois prouvé que les élections pouvaient provoquer des divisions plutôt qu'une unité.

36. Les manquements électoraux, comme les listes d'électeurs imparfaites, l'abus de mandat, le manque de transparence et la partialité des officiels des élections peuvent provoquer des réactions violentes face à la fraude réelle ou perçue. Cependant, ces manquements ne sont généralement pas la cause de ces réactions, mais intensifient des tensions sociales, économiques et politiques plus profondément ancrées. Si les conditions politiques sous-jacentes ne suscitent pas la confiance des parties prenantes, les élections peuvent provoquer des conflits.

37. Les Nations Unies ont entrepris des mesures visant à prévenir ou à apaiser les conflits liés aux élections. Pendant la période à l'examen, j'ai demandé à un panel d'experts électoraux de haut niveau de m'aider dans l'exercice de mes bons offices à organiser les élections au Bangladesh, aux Maldives et en Mauritanie. Dans les trois cas, le travail des Nations Unies a complété celui des observateurs internationaux et locaux, contribuant à la confiance à l'égard du processus électoral et de l'éventuelle acceptation des résultats et à un déroulement pacifique des élections.

38. Il demeure crucial que la voix des femmes, des minorités et des groupes marginalisés influence les discussions relatives à la réforme du système électoral menées à l'issue de conflits. Cette approche a conduit à l'adoption de mesures spéciales comme les quotas qui, par exemple, ont permis d'augmenter la représentation des femmes au Parlement en Afghanistan et au Burundi et de garantir une assemblée constitutionnelle népalaise diversifiée sur le plan linguistique et ethnique.

## V. Durabilité

39. Les élections sont onéreuses, quelle que soit la manière dont elles sont organisées. Mais certains processus coûtent plus que d'autres par électeur; et certains des pays des plus pauvres au monde ont porté leur choix sur les processus et technologies électoraux les plus onéreux. Alors que le choix des systèmes et processus électoraux est évidemment le droit souverain des États Membres, je m'inquiète des techniques et systèmes pouvant rendre un État financièrement dépendant de donateurs ou dépendant sur le plan de la technique pour la conduite d'élections, et ce pour de longues périodes.

40. J'encourage également les États Membres, les donateurs et les fournisseurs d'assistance à envisager le coût des processus électoraux dans le contexte d'autres priorités de développement, et plus particulièrement les objectifs du Millénaire pour le développement. Des élections bien organisées constituent un investissement crucial, mais l'expérience nous a appris, dans le monde entier, que ce n'est pas

nécessairement un système des plus complexes et des plus onéreux qui aboutira à des élections plus fructueuses.

41. Il est de plus en plus communément accepté que l'assistance électorale devrait être disponible, si demandée et requise, dans tout le cycle électoral, c'est-à-dire avant et après les élections. Le but de cet « ensemble du cycle électoral » est de garantir les ressources et l'expertise nécessaires au soutien d'une planification et de la construction d'institutions efficaces entre les événements électoraux. Elle devrait donc intensifier la durabilité et réduire les délais de soutien à long terme des Nations Unies. L'approche doit continuer à avoir des fondements solides, comme l'évaluation des besoins, et reposer sur des critères de durabilité clairs ainsi que sur des outils de contrôle et d'évaluation.

## **VI. Observations**

42. Plusieurs tendances positives se sont dessinées au cours de ces dernières années. La plus notable réside dans la constatation qu'un nombre croissant d'États Membres font appel aux élections comme outil pacifique permettant de discerner la volonté du peuple, faisant naître un sentiment de confiance à l'égard du gouvernement représentatif et améliorant la paix et la stabilité. Je suis également encouragé par la capacité croissante des nouvelles démocraties à organiser des élections crédibles.

43. Les États Membres continuent à solliciter à de nombreuses reprises l'assistance de l'Organisation dans le domaine électoral. Pendant la période à l'examen, près d'un quart des États Membres ont demandé et obtenu une forme de soutien électoral. Il s'agit là d'une indication de l'appréciation générale du travail des Nations Unies dans son soutien à des élections crédibles, périodiques et honnêtes. Je vais poursuivre mon travail avec les États Membres afin de garantir un soutien ponctuel dans le domaine électoral, lorsque demandé.

44. Au fil des ans, les Nations Unies ont développé une expertise significative dans l'offre d'une assistance électorale. Elle a également fait ses preuves en offrant un soutien efficace, y compris dans des environnements particulièrement complexes. Plus important encore, vu que les élections sont avant tout un événement politique, l'impartialité de l'Organisation demeure son principal atout. Elle doit être conservée à tout prix. Le système des Nations Unies va soutenir ces trois principes (expertise, efficacité et impartialité) dans son assistance électorale.

45. Au sein du système des Nations Unies, la multiplicité des intervenants dans l'assistance électorale reste une force. Le nouveau mécanisme de coordination électorale, présidé par le Département des affaires politiques, jouera un rôle essentiel dans la facilitation de la communication et de la coopération au sein des départements, agences, fonds et programmes des Nations Unies. Cependant, des pressions émanant du système et en dehors de celui-ci peuvent engendrer disharmonie et chevauchement. J'encourage donc les États Membres à confirmer une nouvelle fois le rôle du coordonnateur des Nations Unies afin de garantir des pratiques et politiques électorales cohérentes.

46. La multiplicité des fournisseurs d'assistance électorale en dehors des Nations Unies et la hausse de la compétition au financement entre les donateurs ont renforcé les défis en matière de coordination. J'encourage les États Membres à confirmer le

rôle du coordonnateur, tel que stipulé dans la résolution 46/137, afin de garantir des relations de travail appropriées avec les organisations régionales et intergouvernementales et d'éviter les efforts redondants.

47. Comme indiqué dans les précédents rapports, l'Organisation doit continuer à soutenir les programmes visant à faciliter la participation des femmes dans les processus électoraux et à encourager les systèmes dont le but est de préserver les droits des minorités et des groupes marginalisés.

48. Les Nations Unies ont fait des progrès vers des processus administratifs plus efficaces et plus harmonisés. Cependant, des délais électoraux serrés, et plus particulièrement dans les contextes de maintien ou de construction de la paix, représentent un défi de taille pour les mécanismes de recrutement, d'approvisionnement et de financement. Ce défi s'avère particulièrement ardu dans le contexte des missions intégrées. Alors qu'une cohérence plus grande à l'échelle du système est la réponse à plus long terme, à court terme, c'est la création ou l'utilisation accrue de procédures spéciales ou plus flexibles, et en particulier pour l'approvisionnement et le recrutement de personnel, avec les garanties et les contrôles nécessaires, qui devrait être abordée pour les projets électoraux en situation de crise ou sous un mandat du Conseil de sécurité. À cet égard, l'utilisation de la liste d'experts électoraux devrait être encouragée pour tous les projets électoraux des Nations Unies.

49. Pour l'assistance électorale organisée dans le cadre de mandats du Conseil de sécurité, le Conseil de sécurité devrait envisager d'exposer clairement ses attentes en matière de coordination avec d'autres fournisseurs d'aide. Sujette aux désirs de l'État membre, une indication claire que les Nations Unies devraient endosser le rôle principal dans la coordination entre les fournisseurs d'assistance permettrait d'éviter les efforts redondants, maximaliserait l'efficacité sur le plan des coûts et aiderait à garantir une responsabilité claire des missions sur le terrain des Nations Unies envers le Conseil.

50. À la lumière de la possibilité que, dans certains contextes, les élections exacerbent les tensions ou alimentent de nouveaux conflits, nous devons trouver de nouvelles manières de garantir que les élections contribuent à la paix et à une bonne gouvernance et non à la violence et à l'instabilité. Dans le même ordre d'idées, nous devrions répudier les changements inconstitutionnels de pouvoir ainsi que les tentatives de miner la volonté du peuple par le biais de la malversation électorale. Je vais continuer à utiliser mes bons offices pour encourager la conduite pacifique d'élections, y compris en soutenant les efforts des organisations régionales. Nous allons également continuer à déployer des experts électoraux pendant les processus politiques afin de fournir la guidance nécessaire sur le plan des implications politiques des systèmes électoraux et des délais réalistes.

51. Au vu du besoin croissant d'une réponse rapide en matière de prévention de conflits liés aux élections, ainsi que de programmes ciblés et spécialisés dans le domaine électoral, j'encourage les États Membres à envisager de procéder à des contributions volontaires au Fonds pour l'assistance électorale, au Fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique et au Fonds des Nations Unies pour la démocratie.

52. D'autant plus à un moment de déclin économique, la durabilité et l'efficacité sur le plan des coûts doivent occuper une place centrale dans l'élaboration et l'offre

d'assistance électorale, qu'elle émane des Nations Unies ou d'autres organismes. J'appelle les États Membres et les donateurs à continuer à considérer rigoureusement le coût des élections à la lumière des événements pressants en termes de développement, en ce compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

53. Il est important de mettre l'accent sur le fait qu'alors que les élections constituent un processus technique, elles constituent avant tout des événements politiques. La qualité technique d'une élection est importante, et plus particulièrement pour autant qu'elle serve et protège les droits politiques et les droits de l'homme fondamentaux. Cependant, la véritable manière de mesurer une élection est de voir si elle inspire une large confiance au public dans le processus et à l'issue de celui-ci. Les élections doivent être honnêtes et transparentes, respecter les droits basiques, offrir un support efficace et neutre aux institutions d'État et une conduite responsable des participants (dirigeants, candidats et électeurs) : ce sont ces éléments qui risquent le plus de déboucher sur une issue acceptée et pacifique.

## **Annexe I : Illustrations d'assistance électorale fournie par les Nations Unies pendant la période à l'examen**

### **Afghanistan**

1. L'Afghanistan organisera des élections présidentielles et provinciales en 2009, et des élections parlementaires et locales à l'été 2010. Alors que les dernières élections de 2005 ont été organisées conjointement par les Nations Unies et le Gouvernement afghan, les élections de 2009 seront les premières depuis plus de 30 ans à être entièrement organisées par des institutions afghanes. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été mandatée par le Conseil de sécurité, à la demande du Président Karzai, à diriger la coordination de l'assistance électorale internationale. Un projet d'assistance technique, géré par le PNUD, a été mis en place afin d'aider la Commission électorale indépendante et d'autres parties prenantes.

2. Le projet du PNUD, implémenté par plus de 120 experts internationaux déployés dans tout le pays, comporte l'assistance dans la mise à jour de l'enregistrement des électeurs, qui a été réalisée avec fruit entre octobre 2008 et février 2009, ainsi que le soutien à un vaste panel d'autres activités électorales, comme la création d'une Commission des contentieux électoraux et d'une Commission des médias. D'autres éléments ont trait au soutien aux groupes d'observation domestique, au contrôle des médias et à la formation des forces de police. L'UNIFEM a encadré le dialogue entre les parlementaires de sexe féminin et la CEI afin de s'assurer que les craintes des femmes à l'égard du processus électoral soient entendues et traitées de manière adéquate. Le coût de ce cycle électoral, y compris la mise à jour de l'enregistrement des électeurs et l'organisation de quatre élections, pourrait se chiffrer à 500 millions de dollars des États-Unis.

### **Bangladesh**

3. Suite à l'engagement significatif envers les Nations Unies à l'automne 2006, le Secrétaire général a déployé un Panel de haut niveau au Bangladesh afin d'encourager la conduite pacifique et crédible d'élections parlementaires en décembre. Le Panel a organisé deux visites, l'une en novembre, avant la levée de l'état d'urgence, et l'autre pendant la période des élections en décembre. Au cours des visites, le Panel s'est enquis du point de vue de nombreuses parties prenantes aux élections, d'autorités électorales et de dirigeants de partis politiques-clés et semble avoir apporté une contribution notable à la conduite pacifique d'élections.

4. Le PNUD a offert une assistance notable à la Commission électorale du Bangladesh (BEC), notamment par le biais du renforcement des systèmes administratifs et des technologies de l'information, de la formation des officiels électoraux et de la préparation d'un nouvel enregistrement des électeurs contenant des photos des électeurs. Résultat de ce projet : plus de 81 millions de personnes ont été enregistrées en à peine 11 mois, d'août 2007 à juillet 2008. Le PNUD a également soutenu la réforme de la législation électorale et la délimitation de circonscriptions électorales.

### **État plurinational de Bolivie**

5. L'État plurinational de Bolivie se prépare à des élections générales en décembre 2009 et à des élections départementales en avril 2010. À la fin de 2008, le gouvernement a accédé à une demande émanant du Tribunal électoral national visant à obtenir l'assistance technique des Nations Unies. Suite à une mission d'évaluation des besoins organisée par la Division de l'assistance électorale au printemps 2009, un projet mené par le PNUD a été mis au point afin de fournir un soutien technique à court et long termes. Les activités à court terme comprenaient l'aide à la CNE dans le domaine du vote depuis l'étranger, la délimitation de frontières indigènes spéciales et la mise en place de mécanismes favorisant la transparence. Les activités à plus long terme vont se concentrer sur la construction de capacité pour les institutions électorales boliviennes.

### **Côte d'Ivoire**

6. Les Nations Unies continuent à fournir une aide technique, matérielle et logistique à la Commission électorale indépendante dans la préparation aux élections présidentielles et parlementaires à venir. Un processus d'identification et d'enregistrement détaillé de la population globale des électeurs a pris fin le 30 juin 2009. Le premier tour des élections présidentielles est prévu pour novembre 2009. Dans le cadre d'un mandat fourni par le Conseil de sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire est mandaté à certifier que toutes les étapes du processus électoral offrent les garanties nécessaires à l'organisation d'élections ouvertes, libres, honnêtes et transparentes. Il sera pour ce faire recouru à un cadre établi en consultation avec des partenaires nationaux et internationaux.

### **République démocratique du Congo**

7. La Division des élections de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a, en étroite coopération avec le *Projet d'appui au processus électoral en République démocratique du Congo* (APEC), continué à soutenir la Commission électorale indépendante congolaise dans plusieurs activités électorales, se concentrant sur les élections locales prévues pour la fin de 2009. L'enregistrement des électeurs a commencé en juin 2009 à Kinshasa et a depuis lors été étendu à d'autres parties du pays.

8. Les élections locales constituent un élément essentiel à la consolidation de la démocratie et à la dévolution de pouvoir à des administrations subnationales. Elles constituent également un élément important dans le renforcement de la capacité de la commission électorale avant les élections générales de 2011, alors que l'implication de la MONUC dans l'assistance électorale semble avoir été considérablement réduite et transférée au Bureau régional du PNUD. Même si l'organisation des élections en République démocratique du Congo constituera toujours un lourd problème opérationnel, il est à espérer que les élections locales pourront être utilisées par la commission électorale comme une opportunité d'explorer des solutions congolaises aux défis électoraux du pays.

## **Guinée-Bissau**

9. Suite à la demande du Premier Ministre et à l'approbation du coordinateur des Nations Unies, le PNUD a mis au point en 2008 un projet d'assistance technique afin d'aider les autorités électorales dans le domaine de l'enregistrement des électeurs en vue de l'organisation d'élections législatives prévues pour 2008 et de l'organisation d'élections présidentielles prévues pour 2010. Selon une nouvelle demande, le Bureau des Nations Unies en Guinée-Bissau (UNOGBIS) a constitué une petite équipe dont le but est de coordonner l'observation des élections par des observateurs de missions internationales. Bien que reportées, les élections législatives organisées le 16 novembre 2008 se sont déroulées avec succès. Suite à l'assassinat du Président Vieira en mars 2009, une assistance a été demandée aux Nations Unies dans le cadre de l'organisation d'élections présidentielles anticipées. En quelques semaines, le PNUD a constitué une nouvelle équipe d'assistance électorale afin d'aider les autorités locales et l'UNOGBIS à créer une nouvelle équipe de soutien à la coordination des observateurs. Les deux tours des élections, le 28 juin et le 26 juillet, se sont déroulés dans le calme.

## **Honduras**

10. Le Honduras a organisé des élections primaires en novembre 2008, et des élections générales sont prévues pour novembre 2009. Afin de préparer les deux élections, l'équipe de pays des Nations Unies a demandé à la Division de l'assistance électorale de mener une mission consultative en 2007 afin d'identifier les domaines potentiels nécessitant une assistance électorale. Suite à une demande ultérieure du Tribunal suprême électoral (TSE), la Division a procédé fin 2007 à une mission d'évaluation des besoins et a transmis au PNUD des suggestions additionnelles concernant un soutien électoral adéquat de la part des Nations Unies. Le projet du PNUD se concentre sur le renforcement de la capacité du Tribunal et sur l'aide au Gouvernement dans la coordination de l'assistance électorale internationale.

## **Indonésie**

11. Le PNUD offre actuellement une assistance électorale à l'Indonésie sous la forme d'un programme à plusieurs donateurs de 17 millions de dollars des États-Unis. Cette aide comprend deux volets principaux, chacun étant destiné à améliorer et consolider la capacité de la Commission électorale nationale (KPU). Le premier volet consistait à fournir une assistance à court terme, des services consultatifs et un soutien opérationnel à la KPU dans ses préparatifs aux élections législatives et présidentielles de 2009 et dans leur tenue. Le second volet a débuté lors de la finalisation du processus électoral de 2009 et se poursuivra jusqu'en 2010. Il met l'accent sur l'examen des enseignements administratifs tirés des élections de 2009 et sur la traduction de ces leçons en un suivi et un changement institutionnel effectifs.

12. Le PNUD a soutenu et renforcé la capacité de la commission électorale indonésienne pendant plusieurs années, créant des programmes successifs sur mesure afin de répondre aux besoins changeants de la KPU. L'étendue et la complexité de l'assistance ont dès lors augmenté et diminué, selon les exigences électorales de l'époque. Alors que le programme actuel touche à sa fin, une attention se portera sur la nouvelle assistance qui pourrait être demandée.

## **Iraq**

13. Le Parlement iraquien a nommé les membres de la Haute Commission électorale indépendante en mai 2007. Depuis lors, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), une mission politique spéciale mandatée par le Conseil de sécurité, a continué à aider, soutenir et conseiller la Haute Commission électorale indépendante et le Gouvernement iraquien en matière de processus électoraux. Les Nations Unies ont dirigé une équipe d'experts internationaux fournissant des conseils techniques et politiques et travaillant au renforcement de la capacité des institutions électorales iraquiennes. Les organisations partenaires de la MANUI sont le PNUD, l'UNOPS, l'Union européenne, le National Democratic Institute for International Affairs (NDI), IFES, et une ONG italienne, *Scuola Superiore Sant'Anna*.

14. Les élections du conseil du gouvernorat de janvier 2009 ont constitué le premier véritable test de la Haute Commission électorale indépendante dans le cadre de la mise en œuvre d'un événement électoral national de grande envergure. Ces élections, également les premières financées par le gouvernement iraquien depuis la période de transition, ont été un franc succès. D'autres activités électorales de 2009 incluaient des élections présidentielles et législatives dans la région du Kurdistan et un exercice national d'enregistrement des électeurs afin de mettre la liste des électeurs à jour. La Haute Commission électorale indépendante, bénéficiant d'un soutien continu des Nations Unies, tiendra des élections législatives à l'échelle nationale en janvier 2010, et des élections de district et de sous-district suivront plus tard la même année.

## **Kenya**

15. Les élections présidentielles organisées le 27 décembre 2007 au Kenya ont été les plus contestées de l'histoire et ont été suivies par une vague de violence affectant tout le pays. Cependant, suite aux efforts de médiation fournis par la suite par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, le Président du Groupe de personnalités éminentes de l'Union africaine, le Président Mwai Kibaki et le Premier Ministre Raila Odinga ont signé l'accord sur les principes de partenariat du Gouvernement de coalition le 28 février 2008.

16. Le Département des affaires politiques et le PNUD ont soutenu le Groupe de personnalités éminentes de l'Union africaine tout au long du processus de médiation. La Division de l'assistance électorale a fourni des conseils spécialisés, y compris sur l'élaboration et la mise en œuvre de la Commission d'examen indépendante (IREC), à qui il a été demandé d'examiner tous les aspects des élections générales de 2007, et plus particulièrement les élections présidentielles. L'IREC a présenté son rapport en septembre 2008, qui contenait des recommandations pour tout le processus électoral, et a entraîné des discussions intenses sur le besoin de réformes électorales urgentes. Le gouvernement kényan est en train d'implémenter ces réformes et les Nations Unies souhaitent, sur demande, continuer à fournir un soutien technique aux institutions kényanes impliquées dans le processus de réforme électorale.

## Népal

17. La Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), créée en 2007, a offert une assistance technique à la Commission électorale du pays dans les domaines de la planification, de la préparation et de la conduite des élections de l'assemblée constituante. Elles étaient les premières à être organisées après dix ans de conflit et ont débouché sur la création d'une assemblée constituante de 601 sièges, dont la tâche est d'élaborer une nouvelle constitution d'ici mai 2010.

18. L'assistance technique des Nations Unies incluait le déploiement de 19 conseillers techniques internationaux, offrant leur soutien aux niveaux régional et national concernant les problèmes légaux, la planification opérationnelle, l'éducation civique et des électeurs, la formation et la logistique. Septante volontaires des Nations Unies ont endossé le rôle de Conseillers électoraux de district dans le pays.

19. À la demande des membres de l'Accord de paix global, l'Organisation des Nations Unies a également mis sur pied une Équipe d'experts électoraux composée de cinq experts électoraux nommés par le Secrétaire général. Au cours des visites périodiques réalisées entre juin 2007 et avril 2008, l'équipe a examiné les préparatifs techniques aux élections et s'est réunie avec un vaste panel de parties prenantes aux élections, en ce compris des femmes et des groupes traditionnellement marginalisés. Ils ont également examiné la conduite des activités le jour des élections. Le Secrétaire général a fait part des rapports périodiques de l'équipe à la Commission européenne et au Gouvernement népalais.

**Annexe II : Liste des pays et territoires recevant l'assistance électorale  
des Nations Unies pendant la période à l'examen**

Afghanistan\*  
Algérie  
Bangladesh  
Bhoutan  
État plurinational de Bolivie  
Cambodge  
Cameroun  
Cap Vert  
Tchad  
Congo  
Côte d'Ivoire\*  
République démocratique du Congo\*  
Éthiopie  
Guinée  
Guinée-Bissau  
Guyane  
Haïti\*  
Honduras  
Indonésie  
Iraq\*  
Kenya  
Liban  
Liberia  
Madagascar  
Malawi  
Maldives  
Mauritanie  
Iles Marshall  
Mexique  
République de Moldova  
Mozambique  
Népal\*

---

Antilles néerlandaises (Curaçao)

Nouvelle-Zélande (Tokelau)

Niger

Nigéria

Pakistan

Territoire palestinien occupé

Panama

Pérou

Roumanie

Rwanda

Sierra Leone

Soudan\*

Suriname

Tanzanie

Timor-Leste\*

Togo

Turkménistan

Yémen

Zambie

\* Reçevant l'assistance électorale des Nations Unies sur la base d'un mandat du Conseil de sécurité.

---